

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. BIAD Brahim (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

### 5. Signature d'un devis relatif à l'achat d'un vidéoprojecteur pour l'espace culturel du Crouzy.

Le vidéoprojecteur de l'espace culturel du Crouzy, acheté par la commune en 2017, ne fonctionne plus et n'a pas la possibilité d'être réparé dans la mesure où la pièce défectueuse n'est plus fabriquée.

Il s'agit d'un équipement très fréquemment utilisé à l'espace culturel du Crouzy dans le cadre des locations payantes à des partenaires.

Il est ainsi nécessaire d'acheter un nouveau vidéoprojecteur afin de pouvoir assurer les prestations techniques facturées aux locataires.

Conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectuées.

A l'issue de la consultation, seule la société Lascaux a déposé une offre. Après analyse il ressort que l'offre, d'un montant de 6 666,25 € HT soit 7 999,50 € TTC, correspond aux besoins et attentes de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à signer le devis de la société Lascaux pour un montant de 6 666,25 € HT soit 7 999,50 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
Philippe JANICOT

